

En tant que gérant, si vous souhaitez être couvert au mieux contre d'éventuels risques, vous devez vous poser certaines questions quant aux conséquences financières d'une maladie prolongée ou d'un accident. Cette idée forme la base du Personal Risk Management, qui consiste à déterminer quels risques sont supportés par l'entreprise elle-même et quels risques sont transférés à titre onéreux à une compagnie d'assurance.

### Un exemple

Gérant de société

- âge: 45 ans;
- état civil: marié, épouse travaillant à domicile;
- 2 enfants: 16 et 17 ans;
- Revenu professionnel et autres avantages offerts par la société: 50.000 EUR brut/an.

### Comment s'assurer un revenu décent au moment de partir à la retraite?

La pension légale pour un gérant indépendant est certainement insuffisante. Nous partons du principe qu'elle s'élève en moyenne à 800 EUR par mois. Bien sûr, cette pension légale n'est pas uniquement complétée par une assurance.

Il faut également tenir compte des revenus des locations et des intérêts d'argent placé. Même la cession de l'entreprise peut éventuellement générer une partie du capital.

Il est important d'avoir un objectif en tête, par exemple une pension de retraite représentant 80% des revenus d'avant la retraite.

Une rente de 80% de 50.000 EUR, en tenant compte des dispositions légales et de la suppression des cotisations ONSS dues, peut être assimilée à 27.764 EUR par an.

Pour être sûr de ce revenu indexé dans vos vieux jours, le capital doit être estimé à 570.000 EUR. Le capital de l'E.I.P. (Engagement Individuel de Pension), de la P.C.L.I. (Pension Complémentaire Libre des Indépendants) ou de l'assurance groupe constitue indéniablement une partie importante.

### Quelles sont les conséquences en cas de décès?

Pour un indépendant, l'allocation légale est limitée à une pension de survie d'environ 1.200 EUR par mois.

Pour supporter les frais d'éducation et d'études des enfants, nous proposons aux époux une rente indexée de, par exemple, 1.735 EUR par mois pendant 10 ans étant donné que leurs enfants ont 16 et 17 ans.

Une telle rente de 1.735 EUR par mois ou 20.820 EUR par an requiert un capital de 195.133 EUR, si investi à 3,5%.

D'ailleurs, ce capital garanti diminue chaque année étant donné que la durée de la rente à couvrir est réduite chaque année.

Un raisonnement similaire peut être appliqué à la pension de survie, avec par exemple un capital dégressif pendant 30 ans.

### Quelles sont les conséquences financières d'une incapacité permanente de travail?

L'indépendant reçoit de sa mutuelle une allocation d'environ 900 EUR par mois à partir du 15e jour. Afin de percevoir le même revenu qu'avant l'incapacité de travail, il faut souscrire une assurance revenu garanti de 35.000 EUR. Il est moins judicieux d'assurer le revenu complet; parce que les revenus de remplacement sont moins taxés du point de vue des charges fiscales et parafiscales (ONSS). Pour réduire le prix de cette assurance, on peut éventuellement fixer un délai d'attente plus long.

### Quelles sont les conséquences d'une intervention médicale?

Les interventions médicales ne sont pas seulement chères, elles sont pour ainsi dire hors de prix si on veut être hospitalisé dans une clinique privée ou dans une chambre individuelle. En cas d'hospitalisation, une assurance hospitalisation prévoit le remboursement des frais au-dessus de l'allocation de la mutuelle. Une rémunération journalière forfaitaire est moins judiciale.

### Que se passe-t-il en cas de maladie ou d'accident?

Tout ce qui peut nous arriver peut, au fond, être réduit à deux causes principales: la maladie ou l'accident. En ce qui concerne les assurances, on peut s'assurer contre les conséquences en souscrivant une assurance couvrant le risque de décès, le risque d'incapacité permanente ou temporaire de travail et les frais médicaux.

Notez que les assurances accident, les polices d'assurance droit commun, les polices accidents du travail et même les assurances passagers ne couvrent que toutes les conséquences d'une seule cause: l'accident.

Les conséquences assurées sont: le décès suite à un accident, l'incapacité permanente ou temporaire de travail suite à un accident et les frais médicaux suite à un accident. Dans le schéma 1, les flèches figurent donc à la verticale.

Une assurance vie ne couvre, par ailleurs, qu'une seule conséquence, à savoir le décès, sans distinction des causes (maladie ou accident). Une assurance revenu garanti couvre toutes les incapacités de travail, également sans distinction des causes. L'assurance hospitalisation fait de même pour ce qui concerne les frais médicaux. Dans le schéma 2, les flèches figurent donc à l'horizontale.

Si nous voulons faire du Personal Risk Management sur base de ces divisions, nous pouvons diviser les conséquences financières en rubriques. Si après nous faisons par case le bilan des crédits et débits pour obtenir le solde par division, nous pouvons voir d'un coup d'oeil s'il y a des lacunes financières ou des doubles couvertures et, le cas échéant, à quel niveau elles se manifestent.

Cela ne veut pas dire qu'aucune lacune ni aucun recouvrement ne puissent apparaître. Mais de cette manière, nous pouvons au moins savoir quels risques ne sont pas couverts et quels risques sont assurés plusieurs fois. Ce dernier cas se présente par exemple fréquemment si on a souscrit aussi bien des assurances accident que des assurances vie ou revenu garanti.

Dans une assurance accident, par exemple, un capital est assuré en cas de décès suite à un accident, tandis que l'assurance vie garantit un capital en cas de décès aussi bien suite à un accident que suite à une maladie.

Il faut alors faire un bilan de toutes les recettes et dépenses. Sur le débit nous mettons, par exemple, les droits de succession dus en cas de décès, les charges hypothécaires et les acquittements. Si la personne concernée est propriétaire d'une société, nous incluons également le passif social, c'est-à-dire les coûts engendrés par la cessation de la société.

Schéma 1

	accident du travail	accident de la vie privée	maladie
décès	↑ ↓	↑ ↓	non assuré
pension			
incapacité de travail			
frais médicaux			

Schéma 2

	accident du travail	accident de la vie privée	maladie
décès	←→		
pension	←→		
incapacité de travail	←→		
frais médicaux	←→		

Schéma 3

	accident du travail	accident de la vie privée	maladie	
décès	↑ ↓	↑ ↓	←→	
pension			←→	
incapacité de travail			←→	
frais médicaux			←→	



## En quoi Vanbreda Risk & Benefits peut vous aider?

Nos account managers connaissent tous les aspects juridiques et fiscaux des différentes possibilités d'assurances. Ils chercheront avec vous la meilleure solution pour que vous, gérant, puissiez être couvert au mieux contre d'éventuels risques.

## Contactez-nous

Vanbreda Risk & Benefits  
Employee Benefits  
Plantin en Moretuslei 297  
2140 Antwerpen  
Tel. 03 217 67 67  
[www.vanbreda.be](http://www.vanbreda.be)